

Commune de LA PETITE BOISSIÈRE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

L'an deux mille dix-sept, le vingt février, le Conseil Municipal de LA PETITE BOISSIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Joël BARRAUD, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 février 2017

Etaient présents : MM. Joël BARRAUD, maire, Jean-Pierre GODET, Yves BÉTARD, Franck AUDUREAU, Louis-Marie PAPIN, Béatrice LIAIGRE, Lisa DEVANNE, Jean-Marie PALLARD, Nathalie ROUSSEAU, Stéphane BILAUD.

Absents excusés : Julie GÉLINEAU, Joëlle VERDON, Marie-Thérèse AUDUREAU, Jacques SOURISSEAU, Gaël TESSIER.

Pouvoirs : Julie GÉLINEAU à Joël BARRAUD, Joëlle VERDON à Yves BÉTARD, Marie-Thérèse AUDUREAU à Béatrice LIAIGRE, Jacques SOURISSEAU à Jean-Pierre GODET, Gaël TESSIER à Franck AUDUREAU.

Monsieur Stéphane BILAUD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour de la façon suivante :

- suppression du point 5 « convention Bocafoot » ;
- ajout : « CSC de Mauléon : approbation du montant de la participation financière de l'année 2017 pour les plus de 17 ans.

Personne ne s'y est opposé. L'ordre du jour a donc été modifié.

**1 - BATIMENT INDUSTRIEL : RENOUELEMENT CONVENTION
D'OCCUPATION PRECAIRE (DEL 2017-02-04).**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bail de courte durée, signé avec la société El Jireh Palettes, locataire du bâtiment industriel route de Cerizay se termine le 28 février 2017. Le gérant de la société, Monsieur NLENGUI Flavien a rencontré Monsieur le Maire et a de nouveau confirmé qu'il souhaite renouveler le bail et installer son entreprise sur la commune pour du long terme.

Une proposition de renouvellement du bail, par avenant, jusqu'au 28 février 2018 lui a été faite. Le loyer serait réévalué à 1.450 € HT par mois, au lieu 1.400 € HT.

Le bail précaire peut être reconduit pour une période totale maximale de 3 ans. Au-delà, il faudra mettre en place un bail commercial (3/6/9) et prévoir les diagnostics énergétiques obligatoires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant de renouvellement de la convention d'occupation précaire, à intervenir avec la société EL JIREH Palettes aux conditions énumérées ci-dessus.

2 - APPROBATION DU NOUVEAU LOGO COMMUNAL (DEL 2017-02-05)

Une réflexion est engagée depuis plusieurs mois pour modifier le logo existant. Un concours avait été proposé aux habitants dans le bulletin municipal.

Une première étude des propositions reçues a été faite en conseil municipal. Il a été décidé de faire un mixte des propositions faites par la société CREAPRIME, présenté ci-dessous :



Le devis de l'entreprise CREAPRIME s'élève à 350,00 € HT, soit 420,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le logo présenté ;
- **ACCEPTE** le devis de la Société CREAPRIME ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2017, à l'article 6238 « Publicité, publications, relations publiques – Divers ».

3 – CRÉATION D'UN SITE INTERNET (DEL 2017-02-06)

La commission culturelle travaille depuis plusieurs mois sur la création d'un site internet. Plusieurs entreprises ont été consultées.

La société A3 WEB de Cholet propose un devis à 1.429,00 € HT, soit 1.714,80 € TTC pour la création du site, complété par un hébergement de 167,25 € par an, calculé en fonction du nombre d'habitants.

La société Créaprim de Bressuire propose un devis à 2.220,00 € HT, soit 2.664,00 € TTC incluant l'intégration du contenu. Auquel s'ajoute, l'hébergement du site qui est de 1,99 € HT/mois, soit 28,66 € TTC/an. Une formation à l'utilisation du site sera proposée à plusieurs personnes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis présenté par l'entreprise CREAPRIME ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017, à l'article 2051 « Concessions et droits similaires ».

Les éditions du bulletin communal seront réduites à deux parutions par an.

4 - ACTION SOCIALE : ADHÉSION A UN ORGANISME (DEL 2017-02-07)

Lors de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2016, il a été décidé de mettre en place une action sociale à effet du 1^{er} janvier 2017.

Après avoir pris de connaissance des actions sociales mises en place dans les communes voisines, Monsieur le Maire propose d'étudier les propositions du CNAS et de Plurélya. Après étude des deux comités d'action sociale proposés, les prestations semblent identiques. Monsieur le Maire propose que les prestations accordées aux agents soient suivies afin de connaître la rentabilité de l'action sociale mise en place.

Cotisation CNAS 2017 201,45 € X 5 agents = 1.007,25 €

Cotisation PLURELYA 2017 174,00 € X 5 agents = 870,00 €

Il est rappelé que l'action sociale est obligatoire depuis 2007 et qu'elle vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adhérer à PLURELYA à partir du 1^{er} janvier 2017 ;
- **DIT** que le montant de l'adhésion sera inscrit au Budget Primitif, article 6458 « Cotisations aux autres organismes sociaux ».

5 - CENTRE SOCIO CULTUREL DE MAULÉON : PARTICIPATION FINANCIÈRE ANNÉE 2017 POUR LES PLUS DE 17 ANS (DEL 2017-02-08)

(Béatrice LLAIGRE, salariée du Centre Socio Culturel ne participe pas au vote)

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2013, qui confie la mission au Centre Socio Culturel du Pays Mauléonais, la gestion et la responsabilité d'un programme d'animation globale favorisant le développement à la fois social, culturel et civique des habitants de leur territoire âgés de plus de 17 ans, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017 ;
Vu l'état annuel 2017, reçu du Centre Socio Culturel de Mauléon qui fixe le montant de la participation à 5.194,86 € (annexe 1).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions :

- **APPROUVE** le montant de la prestation de service à 5.194,86 €.

6 - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC L'ASSOCIATION BOCAFOOT A L'ATELIER COMMUNAL (DEL 2017-02-09)

L'association Bocafoot 79 a fait l'acquisition d'un véhicule et demande à stationner ce véhicule dans l'atelier communal. Pour autoriser l'association à utiliser une partie du local communal, il convient de passer une convention d'occupation précaire à titre gratuit entre les parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable au stationnement du véhicule dans l'atelier communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire, à titre gratuit, avec l'association.

7 - QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATION

A - Les dossiers en cours

Eglise : La demande de DETR a été complétée le 26 janvier dernier. Le dossier est maintenant complet et l'accusé réception du sous-préfet a été reçu le 20 février. Les travaux pourraient donc être lancés. Toutefois, il paraît plus prudent d'attendre la notification d'octroi de la subvention.

Chauffage de l'église : la réparation n'est pas envisageable. Nous restons dans l'attente d'un devis pour un chauffage électrique par radiant. Les entreprises MAROT Richard et BOISSINOT ont été consultées. Une première étude a permis de mesurer que la consommation électrique est inférieure à 36 KVA et ne nécessite pas le changement du compteur. Un troisième devis sera demandé à l'entreprise AUGER de Boismé.

Rue du Lavoir : Jean-Michel CHARRIER, gérant du bureau d'étude JMC2 de Combrand, va lancer la consultation de 3 entreprises pour l'ensemble des travaux (Entreprise CHARIER TP, Entreprise PELLETIER, Entreprise COLAS). La réception des offres est prévue le vendredi 17 mars à 12 heures à la mairie. L'ouverture des plis se fera le lundi 20/03 à 11h30 en

présence de Jean-Michel CHARIER. Une commission d'appel d'offres devra être fixée le vendredi 24/03 à 11h30.

Isolation phonique, Salle des Piverts : Les travaux ont été stoppés. Les cadres doivent être moins grands et la mousse ne doit pas être agrafée. Pour connaître le coût du tissu, il faut connaître le nombre de cadres et leurs dimensions (maximum 120 cm de longueur). Une première estimation du coût du tissu anti feu a été évaluée à 800 €.

Montée en débit : à priori, les travaux n'ont pas de retard (attente confirmation officielle du Conseil Départemental). La migration des abonnés est programmée la semaine 11 (du 13 au 17 mars). Si ces éléments sont confirmés, une information sera portée dans le bulletin communal qui sera distribué en mars. Une inauguration officielle devra être prévue. Le Conseil Départemental nous informera de la date et de l'organisation (souvent 2 mois après la mise en service).

Travaux trottoir Aubineau : Le trottoir a été découpé et la terre déposée. Des planches de bois seront installées pour maintenir la terre. Le paysagiste peut intervenir pour la plantation. Il est envisagé de créer un bac de fleur en bois entre les deux zones de plantations.

PLUi : Une conférence intercommunale a eu lieu le mardi 7 février et une réunion sur le diagnostic agricole s'est déroulée le mercredi 8 février. La réunion de présentation et de lancement des travaux d'identification et de qualification des gisements fonciers et immobiliers est programmée le mardi 14/03 à Cerizay.

B – Le travail des commissions

Commission cimetièrre : Monsieur GUINEFOLLEAU a présenté ses prises de vue avec son drone à la commission. Les recherches des personnes concernées par une concession se poursuivent.

Les entreprises funéraires intervenantes dans le cimetière doivent être consultées pour connaître le coût de la création d'un ossuaire. Une prochaine réunion a été fixée le 13 mars à 18h30. Un professionnel des travaux funéraires pourrait être sollicité pour y assister.

Commission culturelle : réalisation du bulletin en cours. L'édition a été repoussée au vendredi 10 mars.

Commission Aménagement Centre Bourg : reprogrammer une réunion.

C – Les informations

- Des travaux d'isolations du plafond du bâtiment occupé par l'ADMR ont été réalisés par James et Louis-Marie, avec la participation de Jean-Marie ;
- Voir avec l'entreprise BENAITEAU pour mettre en place la statue de la Vierge lors des travaux du beffroi. Une célébration religieuse est prévue au moins de juin.
- Révisions contrats d'assurance en cours.
- Une fuite sur le toit a été constatée au presbytère ; Il est envisagé d'étudier le remplacement de l'étanchéité du toit plat.
- Permanences bureau de vote les dimanches 23/04 et 07/05, en cours d'élaboration.

D – Les réunions

- Jeudi 2 mars à 14h30 : formation utilisation site internet (Joëlle, Céline et Christelle) ;
- Lundi 27 février : commission culturelle, reportée au lundi 6 mars à 18h30 ;
- Vendredi 3 mars : commission culturelle, édition du bulletin, reportée au vendredi 10 mars à 18h ;

- Lundi 13 mars à 18h30 : commission cimetièrè ;
- Mardi 14 mars à 18h00 à Cerizay : PLUi (présentation et lancement des travaux d'identification et de qualification des gisements fonciers et immobiliers) ;
- Lundi 13/03 OU mardi 14/03 OU mercredi 15/03 : commission finances (propositions faites à Monsieur JAMET, sans réponse à ce jour ;
- A programmer : commission Aménagement du Centre Bourg ;
- Lundi 20 mars à 11h30 : ouverture des plis, appel d'offres « aménagement rue du Lavoir » ;
- Vendredi 24 mars à 11h30 : commission d'appel d'offres « aménagement rue du Lavoir » ;
- Lundi 27 mars 2017 à 20h : conseil municipal.

E – Vos demandes

- Entretien des défibrillateurs, par un technicien de l'agglomération ou en commandes groupées (à proposer) ;
- Envisager l'acquisition d'un échafaudage. Jean-Marie peut prêter le sien en attendant ;
- Dégradations de la voirie : faire le tour de la commune avec la commission et prévoir le point à temps ;
- Entretien des fossés, à vérifier ;
- Acheter une pendule pour la salle des fêtes ;
- Passage piétons à l'entrée de la commune : non visible, peinture au sol à refaire et signalisation inexistante ;
- problèmes de taupes sur le petit terrain de l'école : voir avec Gaël (éventuellement voir avec Jean-Luc LOISEAU) ;
- Faire installer une prise internet dans la salle de conseil.

Séance levée à 22 heures 55 minutes
